

N°	5	6	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-huit, Le jeudi 13 décembre, 14h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 5 décembre dernier par Mme la Présidente.
- Contrat groupe d'assurance collective	Étaient présents ce jour : M. DEWAELE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY.
DATE DE LA CONVOCATION :	Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, Mme DUCROCQ, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.
16 novembre 2018	- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires-Adhésion-
NOMBRE DE DELEGUES :	<u>Autorisation</u> Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ; Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
En exercice 15	Mme la Présidente rappelle :
Présents 4	<ul style="list-style-type: none"> • Que l'EPTB de la Bresle a, par délibération du 21 mars 2018, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié ;
Votants 4	Mme la Présidente expose : <ul style="list-style-type: none"> • Que le Centre de Gestion a communiqué à l'EPTB de la Bresle les résultats la concernant.
	Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après avoir délibéré :
	Décide <ul style="list-style-type: none"> • <i>d'accepter la proposition suivante :</i>
	-Assureur CNP ASSURANCES / DEXIA SOFAXIS

-Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/19
-Régime de contrat : capitalisation
-Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

-Agents affiliés à la CNRACL :
tous les risques garantis avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire ; 5,80%

-Agents non affiliés à la CNRACL :
tous les risques garantis avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire ; 0,98%

Les tarifs sont garantis sur 3 ans par l'assureur.

Les services du CDG assurant la gestion complète du contrat en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au CDG76 par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- d'autoriser l'EPTB de la Bresle à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2019.

- d'autoriser la présidente à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,

-d'autoriser la Présidente à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 16/01/19
Acte exécutoire le : 16/01/19
la Présidente de l'Institution
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL**

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiot - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiot - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~